

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE FRANKLIN  
Tenue le lundi 4 octobre 2021 à 19 h 30  
à laquelle sont présents :**

Messieurs les conseillers Marc-André Laberge, Yves Métras, Éric Payette, Sébastien Rémillard et Michel Vaillancourt, formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Douglas Brooks.

Est absent : M. le conseiller Vincent Meloche

Monsieur Louis-Alexandre Monast, directeur général et secrétaire-trésorier est également présent.

**1. Ouverture de la séance ordinaire et adoption de l'ordre du jour**

*Après avoir constaté qu'il y a quorum, le maire Monsieur Douglas Brooks déclare la séance ouverte. Il est 19h30.*

349-10-2021

**IL EST PROPOSÉ PAR** Marc-André Laberge  
**APPUYÉ PAR** Michel Vaillancourt

**ET RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour tel que déposé par le secrétaire-trésorier:

1. **Ouverture de la séance ordinaire et adoption de l'ordre du jour**
2. **Adoption de procès-verbaux**
  - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2021
  - 2.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 septembre 2021
3. **Période de questions**
4. **Direction générale**
  - 4.1 Report de la séance du conseil du lundi 1er novembre au lundi 15 novembre 2021
5. **Greffé**
  - 5.1 Avis de motion - Règlement # 421 abrogeant le Règlement # 294, 290 et 198 et portant sur la régie interne des séances du Conseil municipal de Franklin
  - 5.2 Adoption du 2<sup>e</sup> projet de règlement # 401-1 abrogeant le règlement # 401 établissant des tarifications pour les services municipaux ou activités de la municipalité
6. **Ressources humaines**
  - 6.1 Nomination de Daniel Thibault à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme
  - 6.2 Demande d'aide financière pour la formation des pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel
7. **Finances**
  - 7.1 Approbation des déboursés, comptes à payer et salaires
  - 7.2 Dépôt - Approbation de la proportion médiane et du facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière concernant l'exercice 2022
  - 7.3 États financiers - Appariement des revenus et charges pour excédent ou déficit
8. **Sécurité publique**
  - 8.1 Refus des frais de COVID du Centre d'expertise multiservice CAUCA
9. **Transports et voirie**
10. **Hygiène du milieu**
  - 10.1 Autorisation pour un prélèvement d'eau assujéti à l'article 31.75 de Loi sur la qualité de l'environnement pour un prélèvement d'eau
  - 10.2 Projet municipal de récupération de tubulure pour les acériculteurs du territoire de Franklin
  - 10.3 Approbation pour le renouvellement du contrat de collecte, transport et traitement des matières recyclables
11. **Urbanisme et environnement**
  - 11.1 Dépôt - Plan cadastral parcellaire - lot 6 445 939
  - 11.2 Dépôt - Résolution 2021-09-255 concernant les infestations de chenilles spongieuses sur le territoire de la municipalité de St-Chrysostome
  - 11.3 Adoption d'une résolution concernant les infestations de chenilles spongieuses sur le territoire de la municipalité de Franklin
  - 11.4 Demande de P.I.I.A. pour le 2528 route 209 (ajouté)
  - 11.5 Demande de P.I.I.A. pour le 1385 route 209 (ajouté)
  - 11.6 Demande de P.I.I.A. pour le 1199 route 202 (ajouté)
12. **Loisirs, culture et vie communautaire**
13. **Développement économique**
14. **Correspondance**
  - a. S.A.B.E.C. - Demande de don
  - b. Légion de Huntingdon - Demande d'achat de couronne
  - c. Foire de Havelock - Demande de don et de publicité
15. **Divers**
16. **Documents à consulter**
17. **Parole aux élus**
18. **Levée de la séance**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



## 2. Adoption de procès-verbaux

### 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2021

ATTENDU QU'une assemblée ordinaire du conseil municipal de Franklin a été tenue le mardi 7 septembre 2021;

ATTENDU QU'un procès-verbal a été rédigé à cette occasion;

ATTENDU QUE ce procès-verbal a été remis aux membres du conseil et qu'ils attestent tous en avoir fait la lecture;

350-10-2021 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éric Payette et appuyé par le conseiller Yves Métras

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 7 septembre 2021, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 2.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 septembre 2021

ATTENDU QU'une assemblée ordinaire du conseil municipal de Franklin a été tenue le mercredi 15 septembre 2021;

ATTENDU QU'un procès-verbal a été rédigé à cette occasion;

ATTENDU QUE ce procès-verbal a été remis aux membres du conseil et qu'ils attestent tous en avoir fait la lecture;

351-10-2021 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Vaillancourt et appuyé par le conseiller Marc-André Laberge

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 15 septembre 2021, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 3. Période de questions

Une période de questions est tenue.

## 4. Direction générale

### 4.1 Report de la séance du Conseil du lundi 1<sup>er</sup> novembre au lundi 15 novembre 2021

ATTENDU QUE la période électorale des élections municipales se tiendra du 8 octobre au 7 novembre 2021;

ATTENDU QUE, durant les 4 jours suivant la fin de la période électorale, un recomptage peut être demandé;

352-10-2021 II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marc-André Laberge  
APPUYÉ PAR le conseiller Sébastien Rémillard

ET RÉSOLU QUE ce Conseil reporte la séance ordinaire du Conseil du lundi 1<sup>er</sup> novembre au lundi 15 novembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 5. Greffe

### 5.1 Avis de motion - Règlement # 421 abrogeant le Règlement # 294, 290 et 198 et portant sur la régie interne des séances du Conseil municipal de Franklin

Avis de motion est donné par le conseiller Sébastien Rémillard à l'effet que lui-même, ou en son absence un autre conseiller, déposera et présentera à une séance ultérieure un projet de règlement en vue d'abroger le Règlement # 294, 290 et 198 et portant sur la régie interne des séances du Conseil municipal de Franklin.

### 5.1 Adoption du 2e projet de règlement # 401-1 abrogeant le règlement # 401 établissant des tarifications pour les services municipaux ou activités de la municipalité

ATTENDU QUE la Municipalité de Franklin doit ajuster certains frais requis pour des services rendus par la municipalité considérant les nouveaux équipements municipaux;

ATTENDU QU'il convient de mettre à jour la grille de tarification par l'adoption d'un règlement remplaçant les règlements #401 et #266, faisant suite à aux modifications de



règlement #300 et #379 ;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été dûment donné par le conseiller Vincent Meloche à la séance ordinaire du Conseil municipal du 6 avril 2021;

**ATTENDU QU'**un 1<sup>er</sup> projet de règlement a été proposé par le conseiller Vincent Meloche et appuyé par le conseiller Sébastien Rémillard et résolu à l'unanimité des membres présents, chacun des conseillers présents attestant avoir lu le présent Règlement et en avoir compris le sens et la portée lors de la séance ordinaire du 3 mai 2021;

353-10-2021

**ATTENDU QUE** des modifications au projet de règlement ont dû être apportées lors du délai avant que l'adoption du règlement soit en vigueur;

**ATTENDU QU'**un 2<sup>e</sup> avis de motion a été dûment donné par le conseiller Yves Métras à la séance ordinaire du 5 juillet 2021;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Éric Payette

**APPUYÉ PAR** le conseiller Yves Métras

**ET RÉSOLU QUE** ce Conseil adopte le 2<sup>e</sup> projet de Règlement # 401-1 établissant des tarifications pour les services municipaux ou activités de la municipalité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 6. Ressources humaines

### 6.1 Nomination de Daniel Thibault à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme

**ATTENDU QUE** l'alinéa 1 de l'article 147 de la LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME (A-19.1) prévoit que les membres et officiers du comité sont nommés par résolution du conseil de la municipalité;

**ATTENDU QUE** le CCU est composé d'un minimum de 4 citoyennes/citoyens parmi les résidents permanents de la municipalité sans maximum;

354-10-2021

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Marc-André Laberge

**APPUYÉ PAR** le conseiller Michel Vaillancourt

**ET RÉSOLU QUE** ce Conseil accepte la candidature de Monsieur Daniel Thibault à titre de membre au Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Franklin.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 6.2 Demande d'aide financière pour la formation des pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers colontaires ou à temps partiel

**ATTENDU QUE** le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

**ATTENDU QUE** ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

**ATTENDU QU'**en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

**ATTENDU QUE** ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

**ATTENDU QUE** ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Franklin désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

**ATTENDU QU'**au cours de la prochaine année, afin de répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire, la municipalité de Franklin prévoit la formation de pompiers comme suit:

4	En formation Pompier 1
5	Opérateurs d'autopompe
6	Désincarcération
2	Officiers non urbains

355-10-2021

**ATTENDU QUE** la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC du Haut St-Laurent en conformité avec l'article 6 du Programme;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Yves Métras

**APPUYÉ PAR** le conseiller Sébastien Rémillard

**ET RÉSOLU DE** présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des



pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC du Haut St-Laurent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 7. Finances

### 7.1 Approbation des déboursés, comptes à payer et salaires

356-10-2021

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Métras

APPUYÉ PAR le conseiller Michel Vaillancourt

ET RÉSOLU D'approuver la liste des déboursés, du chèque no 25338 au chèque no 25399, du mois de septembre pour un montant de 452 574,91 \$, que la liste des déboursés fasse partie intégrante du procès-verbal et qu'elle soit conservée dans un registre prévu à cet effet;

D'approuver la liste des comptes à payer au montant de 139 699,44 \$ déposée à la présente séance. Il y a dispense de lecture de cette liste;

D'approuver les salaires des employés municipaux et des élus totalisant 34 230,78 \$ pour la période du 29 août au 2 octobre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 7.2 Dépôt - Approbation de la proportion médiane et du facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière concernant l'exercice 2022

Une lettre datée du 23 septembre 2021, provenant de la Direction générale de la fiscalité et de l'évaluation foncière, nous informe que le MAMH a approuvé la proportion médiane et le facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière de la municipalité de Franklin concernant l'exercice financier 2022 comme suit :

Proportion médiane	99 %
Facteur comparatif	1.01

### 7.3 États financiers - Appariement des revenus et charges pour excédent ou déficit

ATTENDU QUE la municipalité de Franklin présente son rapport financier selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR), soit les normes comptables canadiennes pour le secteur public, prescrites par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de CPA Canada;

ATTENDU QUE le rapport financier contient certaines informations financières établies à des fins fiscales conformément au Manuel de la présentation de l'information financière municipale publié par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

ATTENDU QUE le MAMOT a publié une note d'information traitant de l'appariement des revenus et des charges, notamment relativement aux revenus de taxation prévus aux règlements d'emprunt avec les charges de remboursement du capital et des intérêts correspondants, ainsi que relativement aux revenus de taxation prévus aux charges d'égout / d'aqueduc et d'ordure / recyclage;

ATTENDU QUE cette note d'information indique qu'il n'est plus acceptable de présenter l'excédent de revenu de taxation sur les charges de remboursement du capital et des intérêts en tant que revenu reporté;

ATTENDU QUE ces excédents s'apparentent davantage à des excédents de fonctionnement affectés;

EN CONSÉQUENCE,

357-10-2021

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Sébastien Rémillard

APPUYÉ PAR le conseiller Éric Payette

QU'advenant le cas où un excédent ou un déficit de taxation relatif à un règlement d'emprunt par rapport aux charges de remboursement du capital et des intérêts ainsi qu'un excédent ou déficit de taxation relatif aux charges d'égout - d'aqueduc et d'ordure - recyclage seraient réalisés au cours de l'exercice 2020, le montant de cet excédent ou déficit serait affecté à l'excédent de fonctionnement affecté;

QUE les sommes ainsi accumulées devront être utilisées pour financer des charges subséquentes de la même nature que celles prévues au règlement d'emprunt concerné.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



## 8. Sécurité publique

### 8.1 Refus des frais de COVID du Centre d'expertises CAUCA

ATTENDU la lettre reçue du Centre d'expertise multiservice CAUCA avisant que toutes les municipalités clientes des solutions d'urgence recevront une facture extraordinaire en lien avec la COVID-19;

ATTENDU que la facture est établie en fonction des dépenses réelles occasionnées par la pandémie, à raison d'un coût de 0,30 \$ per capita, avec un minimum de 350 \$ jusqu'à un maximum de 15 000 \$ par municipalité;

ATTENDU la réception de ladite facture;

358-10-2021

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Métras

APPUYÉ PAR le conseiller Sébastien Rémillard

ET RÉSOLU QUE ce Conseil refuse le paiement de la facture au montant de 504 \$ + taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 10. Hygiène du milieu

### 10.1 Autorisation pour un prélèvement d'eau assujéti à l'article 31.75 de la Loi sur la qualité de l'environnement pour un prélèvement d'eau

359-10-2021

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Sébastien Rémillard

APPUYÉ PAR le conseiller Michel Vaillancourt

ET RÉSOLU QUE M. Renald McCormack soit autorisé, au nom de Envir'eau Puits Inc., à signer toute demande de certificat d'autorisation au ministre du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement et à signer tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 10.2 Projet municipal de récupération de tubulure pour les acériculteurs du territoire de Franklin

360-10-2021

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Métras

APPUYÉ PAR le conseiller Marc-André Laberge

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise la location de 2 conteneurs et plus au besoin;

QUE les frais de location soient perçus à même le poste budgétaire # 55 9301000 - SURPLUS AFFECTÉ - ORDURES/RECYCLAGE.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 10.3 Approbation pour le renouvellement du contrat de collecte, transport et traitement des matières recyclables

ATTENDU l'adjudication du contrat pour la collecte, le transport et le traitement des matières recyclables par le conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent au nom de la municipalité de Franklin à *Robert Daoust & fils* le 27 novembre 2019 (rés : 8559-11-19) ;

ATTENDU QUE ledit contrat découle d'un appel d'offres regroupé et qu'il a été conclu au nom des municipalités participantes pour une durée de deux (2) ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, avec possibilité de renouvellement d'un (1) an;

ATTENDU QUE ledit contrat prend fin au 31 décembre 2021 et que la municipalité de Franklin doit signifier à la MRC du Haut-Saint-Laurent son approbation au renouvellement du contrat en son nom pour une durée supplémentaire d'un (1) an;

ATTENDU QUE le renouvellement du contrat aura pour effet d'engager l'adjudicataire et les municipalités locales pour une durée d'un (1) an, soit entre du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022 et qu'il appartiendra aux municipalités d'assurer la gestion du contrat;

EN CONSÉQUENCE,

361-10-2021

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Payette

APPUYÉ PAR le conseiller Michel Vaillancourt

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Franklin autorise la MRC du Haut-Saint-Laurent à renouveler le contrat de collecte, transport et traitement des matières recyclables auprès de *Robert Daoust & fils* en son nom pour une durée d'un (1) an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 11. Urbanisme et environnement

### 11.1 Plan cadastral parcellaire - lot 6 445 939

Un plan cadastral parcellaire est déposé à la présente séance concernant le lot # 6 445 939. Ce document a été préparé par M. Jean-Claude Fontaine a.g. (matricule 1676) à Beauharnois, fait conformément aux dispositions de l'article (des articles) 3043, al. 1 C.c.Q. Minute 20331, datée du 4 mai 2021, dossier a.-g. : 2021-9904.



**11.2 Dépôt - Résolution 2021-09-255 concernant les infestations de chenilles spongieuses sur le territoire de la municipalité de St-Chrysostome**

Une copie de résolution adoptée à la séance régulière du conseil de la municipalité de St-Chrysostome du 7 septembre 2021 à l'effet qu'une demande soit déposée au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques afin qu'ils entreprennent des démarches concernant les infestations de chenilles spongieuses sur notre territoire.

**11.3 Adoption d'une résolution concernant les infestations de chenilles spongieuses sur le territoire de la municipalité de Franklin**

ATTENDU les infestations de chenilles spongieuses sur notre territoire;

ATTENDU QUE ces infestations indiquent un défoliage important des arbres matures dans les forêts;

ATTENDU QUE la défoliation a un impact significatif sur le couvert forestier ayant comme effet d'affaiblir les arbres et de les rendre plus vulnérables à d'autres maladies ou insectes ou même d'entraîner la mort de l'arbre;

ATTENDU QUE les chenilles spongieuses sont présentes dans plusieurs municipalités de la MRC du Haut St-Laurent;

ATTENDU QUE la municipalité de St-Anicet a déjà déposé une demande au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a comme mission de gérer les forêts publiques, de la faune et de ses habitats, ainsi que le patrimoine naturel collectif et la gestion durable des forêts;

362-10-2021

ATTENDU QUE le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a comme mission de jouer un rôle clé dans la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité;

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Vaillancourt

APPUYÉ PAR le conseiller Sébastien Rémillard

ET RÉSOLU DE déposer une demande au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques afin qu'ils :

- Entreprennent une surveillance rigoureuse à l'automne 2021 afin de mesurer la densité de la population des spongieuses dans la MRC du Haut St-Laurent;
- Avisent les municipalités concernées des résultats de ce programme de surveillance;
- Recommandent une approche coordonnée afin de freiner la population de spongieuses pour l'année 2022;
- Chapeautent un partenariat avec les municipalités quant à la mise en place d'un programme de traitement et le développement d'une stratégie de lutte contre l'infestation de la spongieuse.

QU'une copie de cette résolution soit envoyée à :

- Monsieur Pierre Dufour, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs;
- Monsieur Benoit Charette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;
- Députés de circonscriptions fédérale et provinciale;
- La MRC du Haut St-Laurent et aux municipalités de cette MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**11.4 Demande de P.I.I.A. pour le 2528 route 209**

ATTENDU QUE la requérante a déposé des demandes pour des bâtiments accessoires;

ATTENDU QUE les requérants ont déposé un plan d'implantation pour la construction d'un bâtiment accessoire de type gazebo sur la galerie arrière;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie à la réglementation sur les Plans d'Implantation et d'Intégration Architecturale;

363-10-2021

ATTENDU QUE la demande est complète et qu'elle respecte les objectifs du PIIA;

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Sébastien Rémillard

APPUYÉ PAR le conseiller Yves Métras

ET RÉSOLU D'ACCEPTER la demande du requérant tel que déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**11.5 Demande de P.I.I.A. pour le 1385 route 209**

364-10-2021

ATTENDU QUE les requérants ont déposé une demande de permis pour régulariser la pergola en bois qu'ils ont construits;  
ATTENDU QUE cette demande est assujettie à la réglementation sur les Plans d'Implantation et d'Intégration Architecturale;  
ATTENDU QUE la demande est complète et qu'elle respecte les objectifs du PIIA;  
II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Vaillancourt  
APPUYÉ PAR le conseiller Sébastien Rémillard  
ET RÉSOLU D'ACCEPTER la demande du requérant tel que déposée.  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**11.6 Demande de P.I.I.A. pour le 1199 route 202\***

\*Le conseiller Sébastien Rémillard s'absente pour le point 11.6

365-10-2021

ATTENDU QUE le requérant a déposé une demande de permis pour construire une galerie;  
ATTENDU QUE cette demande est assujettie à la réglementation sur les Plans d'Implantation et d'Intégration Architecturale;  
ATTENDU QUE la demande respecte les objectifs du PIIA;  
II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Métras  
APPUYÉ PAR le conseiller Éric Payette  
ET RÉSOLU D'ACCEPTER la demande du requérant tel que déposée.  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**12. Loisirs, culture et vie communautaire**

Aucun point à ce sujet.

**13. Développement économique**

Aucun point à ce sujet.

**14. Correspondance**

**14.1 S.A.B.E.C. - Demande de don**

366-10-2021

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Vaillancourt  
APPUYÉ PAR le conseiller Marc-André Laberge  
ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise un don de 500 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**14.2 Légion de Huntingdon - Demande d'achat de couronne**

367-10-2021

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Métras  
APPUYÉ PAR le conseiller Sébastien Rémillard  
ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise l'achat d'une couronne de 55 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**14.3 Foire de Havelock - Demande de don et de publicité**

368-10-2021

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Payette  
APPUYÉ PAR le conseiller Michel Vaillancourt  
ET RÉSOLU de ne pas donner suite à la demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**15. Divers**

Aucun point.

**16. Documents à consulter**

Aucun document.

**17. Parole aux élus**

Lecture du Maire Douglas Brooks.



369-10-2021

**18. Levée de la séance**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Éric Payette  
**APPUYÉ PAR** le conseiller Marc-André Laberge  
**ET RÉSOLU QUE** la séance soit levée. Il est 20h41.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

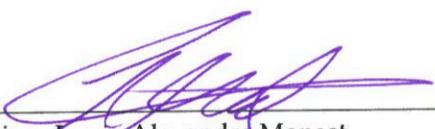
**Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussigné, directeur général/secrétaire-trésorier de la Municipalité, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits nécessaires pour les dépenses ci-haut mentionnées et à être payées.

  
Monsieur Louis-Alexandre Monast,  
Directeur général et secrétaire-trésorier

*La signature par le Maire du présent procès-verbal équivaut à l'acceptation de toutes les résolutions de la séance du Conseil municipal de ce 4 octobre 2021, au sens de l'article 142 du Code municipal.*

  
Monsieur Douglas Brooks,  
Maire

  
Monsieur Louis-Alexandre Monast,  
Directeur général et secrétaire-trésorier